

# DE L'INTERSYNDICALE

L'intersyndicale de l'UES NEXT tient à revenir tant vers la direction que vers les salariés à la suite du communiqué que nous avons diffusé le 29 mai dernier.

**Comme vous avez pu le constater nous avons été particulièrement déconcertés et choqués par la méthode et les motifs employés par l'entreprise pour justifier de la volonté de réduire de façon drastique les effectifs de notre UES.**

Sur la méthode, la direction a présenté au CSE de prétendues nouvelles orientations stratégiques qui justifieraient de :

- Réduire de 50% le nombre de pigistes et intermittents ;
- Réviser les contrats de sous-traitance ;
- Mettre en œuvre un projet de réduction des effectifs ;

**Pourtant ni les résultats réels, ni les orientations présentées dans le document remis aux élus, ne permettent d'établir une causalité entre cette stratégie et la restructuration envisagée dont les contours sont à ce jour flous et particulièrement angoissants pour les salariés.**

Pire encore dans la méthode employée, l'entreprise a cru pouvoir présenter à la signature un accord dit "de méthode" ayant pour unique but de resserrer le calendrier de procédure et donc d'accélérer les licenciements avec comme seule concession du temps de délégation supplémentaire.

Cette méthode employée est inacceptable car non seulement elle n'est pas conforme à la réalité de l'entreprise mais elle induit, sur le plan social, une catastrophe qui n'a pas lieu d'être.

L'Intersyndicale ne peut accepter non plus l'instrumentalisation, à l'occasion de cette consultation, de la crise sanitaire et des conséquences prétendument néfastes qu'elle aurait sur notre Groupe.

De manière globale pour le Groupe Altice, et particulièrement dans notre UES, l'activité s'est poursuivie, mais de surcroît l'entreprise a bénéficié des aides d'Etat dont l'objet et le but est justement d'éviter les licenciements et certainement pas accélérer les licenciements de confort.

**Il est donc inconcevable d'organiser dès à présent un calendrier de mise en œuvre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi alors même que le motif du recours à une telle procédure n'existe pas et constituerait une fraude à l'utilisation des aides d'Etat tout cela en ignorant les véritables intentions de la direction.**

Bien au contraire, l'Intersyndicale entend rappeler, dans la présente lettre ouverte, que la valorisation de l'activité du pôle média et son développement, plutôt que son resserrement, constitue un axe stratégique de croissance du Groupe dans son ensemble dans le cadre d'une synergie entre les différents pôles et donc entre le contenu et le contenant.

Sur le fond, cette absence d'urgence économique, combinée à l'obligation préalable et nécessaire de l'harmonisation des stratégies entre les différentes entités et au niveau du Groupe, conduit la Représentation du Personnel à rejeter le projet présenté par la direction et à rappeler la nécessité d'appliquer la Loi relative aux orientations stratégiques.

Le texte légal impose, à l'occasion de la stratégie, une discussion loyale sur la gestion prévisionnelle des emplois, y compris en y associant l'Intersyndicale.

Or cette présentation fait défaut.

Comme il est impossible à l'Intersyndicale soussignée de signer un accord qui correspondrait à un "chèque en blanc" sur les réductions d'effectifs déconnectés de toute réalité économique, il est demandé à la direction de bien vouloir ouvrir sans délai un débat sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour organiser les mobilités nécessaires dans le cadre d'un accord structurant sur les effectifs permettant à chacun d'envisager l'avenir dans des conditions sécurisées.

### Les délégués syndicaux de l'UES Next

*Nous vous invitons à nous retrouver régulièrement via notre mailing list (inscrivez-vous en nous envoyant un mail à l'adresse [intersyndicaleuesnext@gmail.com](mailto:intersyndicaleuesnext@gmail.com)) et sur notre compte Twitter (@UesNext).*